

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

RECHERCHES SUR LA PERSONNE - (n° 1377)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Jardé-----
ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 82, insérer l'alinéa suivant :

« IV *bis*. – Au dernier alinéa de l'article L. 1333-4 du même code, le mot : « biomédicale » est remplacé par les mots : « sur la personne ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.